

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2023	39

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 Juillet 2023

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20

Le 7 Juillet 2023 à 19 h 00
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en séance exceptionnelle, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

3 Juillet 2023

Date d'affichage :

3 Juillet 2023

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît-Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, BOULE Annie, ESPOSITO Laetitia, POUSSON Fanny.

ABSENTS EXCUSES :

Madame ZITO Josette qui donne pouvoir à Madame BOULE Annie,
Monsieur ROBERT Bruno qui donne pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel,
Madame LHOMME Louisette qui donne pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon,
Monsieur GOMIS Pierre qui donne pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty,
Madame SAUVAT Sandrine qui donne pouvoir à Monsieur MARTIN Philippe.

ABSENTS :

Madame HAMARD Angèle,
Monsieur LUKUNGA Joseph,
Monsieur PLISSON Christophe,
Madame TONIAL Sylvie,
Madame MASSAU Fatima.

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

CREATION DE POSTES

Le Conseil municipal de Le Plessis Belleville,
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre le recrutement de nouveaux arrivants.

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20230707-2023-39b-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel de la commune sont aujourd’hui proposées.

Considérant la nécessité de créer plusieurs postes pour régulariser les contractuels :

- 6 adjoints techniques à temps non complet à raison de 7h86 par semaine pour la pause méridienne.
- 7 adjoints techniques à temps complet à raison de 35h par semaine pour l’équipe d’entretien
- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 12h23 par semaine pour la traversée de l’école
- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 10h48 par semaine pour la traversée de l’école
- 4 adjoints d’animation à temps complet à raison de 35h par semaine pour l’équipe d’animation
- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 12h23 par semaine pour l’équipe d’entretien
- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 20h97 par semaine pour l’équipe d’entretien
- 1 adjoint d’animation à temps non complet à raison de 13h10 par semaine pour l’équipe d’animation

Considérant la nécessité de créer plusieurs postes pour les avancements de grade :

- 2 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter 1^{er} août 2023, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

D E C I D E

- **d’adopter à l’unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2023,



Fait et délibéré, le 7 Juillet 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Dominique SMAGUINE